

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°159-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant restriction de circulation et interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Vu la demande de **l'entreprise SADE CGTH – Rue Victor Hugo – Guesnain (59287)** qui souhaite effectuer des travaux d'assainissement en occupant temporairement le domaine public, **rue Ambroise Croizat** –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 26 août 2024 et pour une durée de 15 jours, **L'Entreprise SADE CGTH** est autorisée à effectuer les travaux mentionnés ci-dessus, **rue Ambroise Croizat** à DECHY.

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit
- la circulation alternée manuellement et restreinte à 30 km/h
- sens des points de repères (PR) décroissants

Article 3.

Les services de **L'Entreprise SADE CGTH** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de **SADE CGTH**
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 08 juillet 2024

Le Maire,

Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 10 juillet 2024

